



**Coopération Maroc Unicef 2017-2021**  
**Annexe du Plan de Travail Glissant 2019- 2020**  
**En réponse à la pandémie de Covid-19**

**REQUETE DE CONSULTATION**

Renforcement des capacités des task-forces nationale et régionales pour la santé maternelle et infantile en matière de plaidoyer (argumenté par les indicateurs sanitaires d'iniquité) pour l'intégration de la santé de l'enfant dans les politiques publiques.

**2.1 :** Appui à la plateforme multisectorielle nationale et régionale pour l'intégration de la santé de l'enfant dans les politiques publiques.

**Activité 2.1.2 :** Promotion d'une gouvernance locorégionale fondée sur la réduction des iniquités.

**Thème de la consultation :**

**« Organisation et Fonctionnement des Comités Locaux de Santé au niveau des ESSP »**

**Justification de l'activité**

La participation communautaire est une dimension importante des stratégies de développement et de l'amélioration de l'Etat de santé de la population. Elle représente une composante importante des interventions de santé et elle est systématiquement liée aux soins de santé primaires.

Selon l'OMS l'amélioration de la santé de la communauté ne peut être conçue que dans le cadre d'un développement global et intégré visant la qualité de vie et les déterminants sociaux de la santé , ainsi, l'orientation vers la participation sociale et intersectorielle pour la promotion de la santé de la population, constitue un choix incontournable dans un contexte caractérisé par l'engagement de notre pays à mettre en place la régionalisation avancée et à assurer la proximité des prestations tout en favorisant l'approche participative.

En effet, cette participation communautaire, dans une logique d'implication et d'engagement, permet à la population de prendre part aux efforts déployés pour l'amélioration de l'état de santé de ses membres. Ceci implique de reconnaître les



représentants de cette population comme des acteurs de mobilisation et de changement social dans la définition et la mise en œuvre des actions et programmes qui concernent son propre avenir.

Par ailleurs, la pandémie à covid-19 a imposé de nouveaux mécanismes d'actions, le rôle de la population dans la prévention et la lutte est considéré comme une des solutions inéluctables.

Ainsi, pour mettre en pratique la participation communautaire, responsabiliser ainsi les prestataires et la population sur la santé ainsi que les autres départements et partenaires de proximité, l'échelle locale demeure le niveau le plus adapté pour agir ensemble contre les problèmes en commun, C'est dans cette perspective que Ministère de la Santé programme la mise en place des comités locaux de santé au niveau des établissements de Soins de Santé Primaires.

## **Niveau de couverture de la consultation**

---

La consultation concerne les différents niveaux de la gouvernance des Soins de Santé Primaires : national, régional et local, avec une focalisation sur le renforcement de la coordination au niveau locorégional en connexion avec les autres structures de gouvernance socio sanitaire telles les Task-forces régionales de la santé, les comités de développement, les dispositifs communautaires et le dispositif territorial de protection.

## **Dates proposées pour la réalisation de la consultation :**

---

La consultation sera réalisée durant les mois de Janvier-février 2021. La durée du travail de la consultation est fixée à :

- 10 homme/jours ;

## **Modalités contractuelles et financières**

---

Un contrat de ladite consultation sera établi entre le Ministère de la Santé et le consultant(e) / groupe de consultants(es). Le paiement sera effectué dans le cadre du programme de coopération du Ministère de la Santé- Unicef 2017-2021 particulièrement le plan de travail glissant 2019-2020 et ce après validation finale des livrables par le comité de suivi qui sera mis en place.

## **Termes de référence**

---

La consultation a pour objectifs de :

- Réaliser la revue de littérature nationale et internationale sur les comités locaux de santé et l'état des lieux d'implantation du Comité Local de Santé ;
- Elaborer le guide d'organisation et de fonctionnement des comités locaux de santé (composition, attributions, sites d'implantation, plan de mise en place...)
- Proposer un draft de circulaire/note pour la mise en place des CLS.
- Animer et faciliter les ateliers de conception et de validation
- Rédiger les rapports et livrables de la consultation



## Livrables

---

Le consultant devra produire :

- Une note méthodologique résumant sa compréhension de la thématique, ainsi que la démarche méthodologique et l'échéancier pour réaliser sa mission ;
- Rapport de Benchmark et de revue des bases factuelles de la littérature élaborée ;
- Guide d'organisation et de fonctionnement du « Comité Local de Santé des ESSP » ;
- Projet de circulaire pour la mise en place des Comités locaux de santé.

## Profil des consultants :

---

Le consultant doit:

- Etre titulaire d'un diplôme en santé publique;
- Avoir une expérience professionnelle dans le domaine de la santé communautaire d'au moins 5 ans;
- Avoir une expertise avérée et solide dans le domaine des SSP ;
- Maîtriser le contexte et le système de santé national marocain sera un atout.

## Supervision de la consultation

---

- Le travail du consultant(e) / groupe de consultants(es) sera réalisé en étroite collaboration avec l'équipe de la Division des Soins Ambulatoires / Direction des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires /Ministère de la Santé et l'UNICEF.
- Le comité de suivi de ladite consultation sera mis en place et accompagnera le consultant(e) / groupe de consultants(es).
- Les résultats doivent être validés dans un atelier de restitution auquel assisteront les représentants des Directions Techniques et structures concernées et l'UNICEF.

## Dossier de candidature

---

Le dossier devra être composé de 2 plis :

- **Offre technique :**

- Note méthodologique décrivant de manière synthétique la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de la consultation,
- CV(s) détaillé(s) consultant(e) / groupe de consultants(es),
- Calendrier d'exécution,

- **Offre budgétaire.**



## L'évaluation des offres

---

L'évaluation des offres se déroulera en deux étapes :

- L'évaluation de l'offre technique.
- L'évaluation de l'offre financière dont l'offre technique est acceptée.

Il est important de relever que chaque dossier de l'offre doit comprendre tous les éléments nécessaires et suffisants à son appréciation.

### Le dépôt du dossier de candidature :

---

Les candidatures seront déposées ou envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception au secrétariat de la Direction des Hôpitaux et Soins Ambulatoires, au plus tard **le 04 Janvier 2021** à 16h heures, date et heure limites de réception des offres, sous pli fermé, portant de façon apparente l'identité du (des) candidat(s) avec la mention « **Consultation sur : Organisation et fonctionnement des Comités Locaux de Santé au niveau des ESSP** » à l'adresse suivante :

**Direction des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires**

44, Boulevard Okba, Code Postal 10090 Agdal Rabat

Le Ministère de la Santé et le Bureau de l'UNICEF se réservent le droit de vérifier la véracité des déclarations du titulaire et lui demander de produire les justificatifs confirmant ses déclarations.

### Nom et Coordonnées de la personne contact au niveau national :

- **Nom :** Dr Nabil BENCHAMA, Chef de la Division des Soins Ambulatoires / Direction des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires ;

**Adresse :** Direction des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires, 44, Boulevard Okba, Code Postal 10090 Rabat

- **Téléphone, Fax :** (+212) 05 37 20 73 84– Fax : (+212) 05 37 20 73 81 ;
- **Gsm :** (+212) 06 33 39 77 75 ;
- **Email :** [benchama1@gmail.com](mailto:benchama1@gmail.com)

Date et signature du responsable du programme

